



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense et usage

Question écrite n° 2832

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur le recul de l'utilisation du français au profit exclusif de la langue anglaise dans l'ensemble des institutions européennes, en particulier dans les travaux de la commission et dans la rédaction des traités pour lesquels seule la version anglaise serait retenue, dans la pratique, comme document de référence. En effet, l'ensemble des observateurs s'accordent à constater que progressivement l'anglais s'installe comme langue de travail et de communication prioritaire et que le français, à l'instar des autres langues pratiquées au sein de l'Union européenne, est relégué de manière quasi systématique au second plan. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pur que soit rétabli dans l'esprit des fondateurs de la Communauté européenne le principe d'égalité entre les langues de travail, et tout spécialement le français, dans les travaux des instances européennes.

Texte de la réponse

Le français occupe toujours une place privilégiée au sein des institutions communautaires comme l'une des principales langues officielles et de travail de l'Union européenne. Toutefois, comme le fait très justement remarquer l'honorable parlementaire, cette situation est menacée. Le Gouvernement français est tout à fait conscient des menaces qui pèsent sur le statut de notre langue alors même que son avenir au niveau international dépend en tout premier lieu de sa place en Europe, et notamment au sein de l'Union. Il entend mettre en oeuvre toutes les mesures appropriées pour que le français reste l'une des langues les plus utilisées dans les institutions communautaires. Les autorités françaises réagissent systématiquement au plus haut niveau auprès des institutions communautaires (et notamment de la Commission européenne) à chaque fois que des entorses au principe de l'égalité des langues officielles et de travail sont constatées. Par ailleurs, des actions très concrètes visant à favoriser l'usage de notre langue au sein des institutions communautaires ont été entreprises. Des efforts importants ont été faits notamment pour accroître notre offre de cours de français à destination des fonctionnaires en poste dans les institutions communautaires ou destinés à l'être, et en particulier les fonctionnaires des pays candidats à l'adhésion. Ces actions seront poursuivies et développées.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2832

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2816

Réponse publiée le : 13 octobre 1997, page 3416